SI.EN Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 8
21 juin 1994

SOMMAIRE

Editorial 1

VIE SYNDICALE
- Conseil National des 1er et 2 juin 2
- CAPN du 8 juin mutations des IEN 10
- Concours IPR-IA 14

RETRAITES
Congrès de la FGR 15

COURRIER DES LECTEURS
- Billet d'humeur 16
- L'inspection sur la touche... Fiction ? 16

ENCART A CONSERVER
L'inspection, réalités et prospective I à VIII

L'inspection
N°8
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
SI.EN-Fen
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tel 43 22 68 19
Imprimerie et photocompostion : FEN
Commission paritaire :
3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028

EDITORIAL

Ainsi l'inspection serait sur la touche...

C'est du moins ce qu'affirme Christine Garin dans un article publié dans "Le Monde" du 2 juin, concernant le refus d'inspection.

Il y est fait référence à un Arrêt du Conseil d'Etat ainsi qu'à une lettre de la Direction des Ecoles en réponse, sur cette question, à la Division des Ecoles de l'académie de Paris.

Chacun aura pu noter que dans sa relation des faits Christine Garin a omis de citer une réserve qui figure pourtant dans le même Arrêt et qui considère le refus d'inspection comme "un manquement" qui , "sans préjudice de l'engagement d'une procédure disciplinaire, peut être pris en compte pour l'attribution de la note administrative". Loin d'être anodine, cette précision relativise quelque peu ce qui pouvait déjà apparaître, à la lecture du journal, comme une sorte de droit sinon un encouragement au refus d'inspection.

Après tout, quoi qu'en pensent certains, "Le Monde" n'est pas encore le B.O.E.N....

Plus inquiétante est la lettre de la Direction des Ecoles qui suggère - le refus d'inspection ne pouvant à lui seul justifier l'absence d'une note pédagogique, depuis l'Arrêt du Conseil d'Etat - de recourir à d'autres éléments d'information afin d'apprécier les valeurs éducatives et d'enseignement... " pouvant être fournis par le directeur de l'école, par le conseiller pédagogique, et, dans une moindre mesure, par les parents d'élèves"...

Ainsi serions-nous en train, sinon de redécouvrir le Moyen-Age, au moins de retourner à l'époque où, précisément, ont été créés et développés les corps d'inspection, pour mettre fin à l'arbitraire de toutes sortes de pouvoirs locaux ? L'aurait-on oublié ?

Le SI.EN-Fen a toujours inscrit son action dans le cadre des garanties républicaines et démocratiques définies par la Nation et que l'Etat doit faire respecter. Il a toujours considéré l'inspection comme une garantie de compétences, tout autant pour l'Administration que pour les enfants et les jeunes, ainsi que pour les personnels.

Au moment même où le ministre annonce, parmi les mesures décidées, l'ouverture d'une réflexion sur l'évaluation des personnels, si les orientations de la Direction des Ecoles devaient se confirmer, elles auraient, à n'en pas douter, un beau succès !

Comment, dans ce contexte et dans ces perspectives, ne pas se féliciter de la constitution dans la FEN du syndicat unique des inspecteurs exerçant dans le cadre du ministère de l'Education nationale?

Les débats et travaux du Conseil National, tenu à Paris les 1er et 2 juin, apportent une réponse syndicale claire aux actuelles tergiversations sur l'évolution de l'inspection dans notre système éducatif.

Pour nous, une seule évidence : l'inspection n'est pas sur la touche !

Michel MARUCELLI
Le 21-06-1994

Conseil National 1er et 2 juin 1994

Mercredi 1er juin

Président de séance : Bernard Lehalle. Secrétaires : Marthe Lévêque et Michel Bonte.

POINT DE LA SITUATION par le Secrétaire Général

Michel Marucelli ouvre ce premier Conseil national du SI.EN en annonçant les résultats de la consultation à laquelle le SNIIO a procédé sur la fusion avec le SI.EN. Ils sont sans ambiguïté : 88,8% pour la fusion, 3 votes contre, 3 votes en abstention. Il informe en outre le Conseil National de l'accord donné par le Conseil Fédéral National, réuni le 25 mai, à l'ouverture du champ de syndicalisation du SI.EN aux IPR-IA. Le SI.EN est désormais le seul syndicat des inspecteurs exerçant au sein du ministère de l'Education Nationale, dans la FEN.

Ainsi se trouve atteint l'objectif fixé ensemble d'un syndicat unique des corps d'inspection dans la FEN !

Michel Marucelli insiste particulièrement sur la démarche d'unification librement consentie, pendant que d'autres choisissaient des voies opposées.

Il rappelle que le syndicat unique n'est pas une fin en soi, mais que sa raison d'être est d'atteindre l'objectif du corps unique d'inspection aux missions diversifiées - précision rendue nécessaire car nous tenons tout autant aux missions qui nous sont communes, qu'à celles qui nous sont spécifiques.

En revendiquant le corps unique, le SI.EN exige que soient enfin reconnues, en termes statutaires, indiciaires et indemnitaires, l'égale dignité et l'égale compétence à inspecter et à évaluer, quels que soient les niveaux et les types d'enseignement. Le maintien d'un corps «du bas» et d'un corps «du haut» pour assurer des missions identiques est devenu profondément injuste. Les précédents ministres l'avaient compris qui ont décidé d'avancer sur la voie de l'unification, sans pour autant aller jusqu'au bout... Qu'en sera-t-il demain ? Notre unification syndicale ne pouvait être plus opportune pour franchir ce qui devrait être maintenant la dernière étape !

Michel Marucelli re-situe le rôle de ce Conseil national par rapport aux derniers congrès respectifs du SNIET et du SNIDEN, rôle de régulation et d'actualisation des mandats de ces congrès, à reprendre au compte du SI.EN, mais aussi de préparation de l'avenir, c'est-à-dire concrétiser l'ouverture du champ de syndicalisation dès la rentrée prochaine et mener campagne pour les élections professionnelles, CAPN et CAPA des IEN, prévues en décembre 1994, si importantes pour la représentativité du syndicat.

Il en appelle au militantisme de tous les responsables pour mieux faire connaître les thèses que nous défendons et rassembler le plus grand nombre de collègues, en cette période particulièrement difficile.

Un effort sera fait pour améliorer encore la communication dans notre organisation : au niveau du bulletin en progrès réel grâce aux talents de Renée Hasiak, mais aussi et surtout au niveau du débat démocratique sur le terrain, sans lequel la réflexion et l'action syndicales ne peuvent exister. Sur tous ces points le Bureau National souhaite recueillir l'avis des délégués.

Enfin, le Secrétaire Général apporte les toutes dernières informations sur :

- l'audience du matin, à Matignon, auprès d'un conseiller du Premier ministre, Jean-Christophe Martin, où la délégation de la FEN, dans la suite de l'audience du 17 mai du ministre de la Fonction publique André Rossinot, a pu obtenir quelques précisions : la volonté du Gouvernement de procéder à l'évolution des carrières qu'il faut rendre plus attractives en améliorant les situations indiciaires et indemnitaires, les fonctionnaires assurant des responsabilités étant servis prioritairement. Le Premier ministre devrait annoncer dans le courant de l'automne des mesures allant dans ce sens, qui seraient calées sur certaines propositions contenues dans le rapport Prada. Le calendrier prévu dans le cadre de l'accord Durafour devrait être respecté. Pour les corps de type A+/A sup., dont les inspecteurs, l'échéance prévue est l'année 1996.

- l'audience prévue du ministre de l'Education nationale, le 30 mai, manquée pour cause de sommet franco-allemand à Mulhouse, mais qui a permis de savoir que le ministre avait l'intention de rencontrer tous les IEN. Le SI.EN devrait être reçu avant la fin de la présente année scolaire.

«ETAT DE L'UNION» par Noël Josèphe, Trésorier National

Des cotisations arrivent encore, comme tous les ans, et le point n'est pas définitif. A ce jour, le niveau de syndicalisation est identique à la somme des adhérents de chacun des syndicats d'origine, l'an passé.

A noter le très bon taux d'adhésions chez les IEN-stagiaires en 1ère année de formation, et l'augmentation sensible chez les IEN-stagiaires en 2nde année.

Renée Hasiak confirme la stabilité numérique chez les IEN-ET.

Noël Josèphe signale quelques situations particulières, en baisse ou en hausse dans certaines académies et départements.

Il précise que la situation financière est saine et permet d'envisager sereinement la rentrée prochaine.

S'excusant de ne pouvoir participer aux travaux du lendemain, il signale l'intérêt d'un article paru dans le N½20 de la revue «Education et Pédagogies» du C.I.E.P., consacré à l'évolution des missions d'inspection.

Débats

Renée Hasiak (Secrétaire général adjoint, secteur ET) souligne l'intérêt de ce premier Conseil national après neuf mois de vie commune entre IEN-ET et IEN-1D, période d'apprentissage, plus ou moins facile selon les lieux. Il nous faudra améliorer le fonctionnement, car nous devrons partager à la fois le pire (les locaux et le matériel insuffisants, les charges de travail qui augmentent sans cesse, le remboursement des frais de déplacement, le barrage de la clause de mobilité particulièrement sensible chez les IEN-ET)... et le meilleur (nos «victoires», l'intégration de 14 des 15 collègues détachés - le 15ème cas n'est pas encore réglé -, l'application d'une partie de l'accord du 15 février 1993, la mise en forme aboutie de la revendication d'un corps unique aux missions diversifiées).

Annick Poullié (R.A. Bordeaux) «A société médiatique, moyens médiatiques», suggère de louer un espace de publicité dans Le Monde si le ministre ne devait pas recevoir le SI.EN.

Maurice Ribeyrol (Commission de secteur ET) recense les points d'inquiétude : création d'un second syndicat, remise en cause de l'unicité du recrutement en IUFM en séparant premier et second degré, barrière de l'agrégation qui empêche l'intégration des IEN dans le corps des IPR-IA. Il craint que le mariage ET-1D ne puisse aboutir dans le domaine de la formation professionnelle à laquelle le ministre semble ne pas s'intéresser. Il n'est pas persuadé que la solidarité jouera entre les personnels de l'Education nationale si la formation professionnelle était confiée à un autre ministère.

Jean-Robert Gagneuil (R.D. Nord) Si le paiement de la cotisation syndicale en deux fois offre une grande souplesse, elle peut faire courir le risque d'oublier de payer la seconde moitié. Le département du Nord souhaite que la cotisation puisse être réglée en plusieurs versements par retrait automatique. Des avantages pourraient en être tirés: «ponction» moins douloureuse, fidélisation probable, accroissement du nombre des syndiqués.

Noël Josèphe répond que cette possibilité a déjà été étudiée, mais elle est coûteuse et revenait même plus cher que la perte de quelques seconds versements. Néanmoins, l'étude peut être reprise et l'expérience tentée une année. Cela allégerait le travail du secrétariat qui a besoin d'être renforcé, de toutes façons.

Yvon Deverre (R.D.06) est d'accord pour mobiliser dans la perspective des élections professionnelles, mais il demande sur quels mots d'ordre précis, notamment pour mobiliser aussi les non-syndiqués et pour nous distinguer des «concurrents». Il souhaite savoir comment ont été mobilisés les IEN-stagiaires.

Pour l'audience ministérielle, comment les académies peuvent-elles renforcer la demande nationale ? Où en sont, par ailleurs, les démarches concernant les retraités ? Il rappelle les problèmes vécus au quotidien : la nécessité d'ouvrir de nouvelles circonscriptions, des postes de conseillers pédagogiques, etc.... Il termine en demandant des informations sur la FEN rénovée et sur sa mise en place dans les autres départements.

Michel Le Bohec (Secrétaire Général adjoint, secteur 1D) souhaite que l'on rapporte le nombre de syndiqués au nombre des syndicables, le nombre de faisant fonction pouvant faire croire à une moindre syndicalisation dans certains départements ou académies. Il fait le constat que nous avançons mais que nous sommes malmenés :

- nous avançons, grâce à la signature du protocole du 15 février 93, la mise en oeuvre de ce protocole qui n'allait pas de soi et qui a nécessité maintes interventions, la création du syndicat unique ;
- nous sommes malmenés, réduction des crédits de fonctionnement et de déplacements, grande disparité des critères de classement par les recteurs lors des CAPA, le sort fait aux retraités, la mise à l'écart de l'accord Durafour et de la mission Prada, au bout d'un an, l'absence d'audience du ministre...

Les réponses à ces situations passent par la mobilisation des collègues et les réunions inter-académiques y contribuent, par l'expression de nos revendications auprès de tous nos interlocuteurs. Ce sera aussi rappeler aux collègues, le moment venu, l'importance et la nécessité de voter aux élections professionnelles. C'est encore l'exigence de transparence et les réactions systématiques aux anomalies constatées.

Franck Balaz (Section IEN-stagiaires 1) explique les raisons du bon taux de syndicalisation chez les stagiaires 1 et 2 : présence dès septembre de contacts syndicaux avec le BN, écoute particulière et attentive des collègues titulaires pour les stagiaires 2 lors de leur prise de circonscription, à leur démarche volontaire : il faut aller vers eux. Il faudrait prévoir, dans le bulletin de rentrée, quelques lignes pour appeler au soutien de chacun, peser sur les choix de formation, évoquer dans les sections la question du tutorat, de l'évaluation par les tuteurs, réfléchir à la prise en charge commune de la formation, attirer l'attention de tous sur les difficultés financières pendant la formation.

Nicole Hamon (Dijon) déclare que les IEN-ET sont déçus de l'absence de communication suivie avec les IEN 1D. Ils demandent que toutes les informations syndicales l'an prochain soient encore adressées aux responsables des différentes spécialités.

Jean-Pierre Cailleau (R.A. Poitiers) rappelle que notre capacité à syndiquer se mesure à notre efficacité pratique. Et le premier problème pratique se présentera en décembre 94, pour les CAPA de passage à la hors classe. Deux paramètres sont à traiter: les conditions de mobilité différentes pour les ET et les 1D - en attendant la suppression de cette clause -, le barème lui-même, avec poids relatif du mérite, de l'ancienneté et de l'âge, pour les retraitables. Que les négociations soient nationales ou académiques, il demande au BN de donner des instructions claires pour qu'elles puissent être relayées auprès des recteurs, et des informations suffisantes pour traiter des problèmes de l'ensemble des IEN.

Yves Rondel (R.A. Caen). A Caen, il existe un bureau académique conforme aux statuts. Celui-ci organise des réunions de travail 3 ou 4 fois dans l'année, avec l'ensemble des syndiqués. Il prépare aussi les CAPA. Il existe donc des réunions de travail communes qui permettent d'avancer. Pour gagner les élections professionnelles il faudrait que chaque RD puisse organiser une réunion d'informations avec le R.A. à laquelle se joindrait un membre du BN. Il est aussi d'accord pour faire sauter la clause de mobilité car elle est injuste.

Georges Gauzente (RD Marne). La syndicalisation est bonne dans l'ensemble et le fonctionnement syndical départemental et académique est assuré, avec le souhait d'une participation plus forte des IEN-ET. La régionale est le lieu où se regroupe l'ensemble des syndiqués, en tenant compte des particularités géographiques de l'académie (Reims ou Châlons), pour définir des lignes d'action locale, car la partie n'est pas facile, notamment en CAPA. En ce qui concerne la FEN, le SI.EN participe à tous les travaux et le climat est bon. Cela permet des échanges sérieux dans le respect mutuel : c'est une évolution significative. Les conclusions de la régionale :1. Il faut, au niveau national, déterminer un noyau dur sur lequel il faudra se battre : qu'est-ce qu'un inspecteur ? 2. La territorialité est à redéfinir mais à conserver sur une base juridique. 3. Gestionnaire et/ou évaluateur ? 4. Il faut se presser de prendre position, car il y a danger. Le congrès de 1995 devrait être un aboutissement. La réflexion entreprise dans le cadre de la Fonction publique sur la notion de responsabilité professionnelle est à creuser.

Yves Gadeau (R.A. Nantes) réagit sur «le nouveau paysage syndical». Il fait partie de ceux qui se réjouissent de l'élargissement du champ de syndicalisation ouvert par la fondation du SI.EN et de l'enrichissement que constitue l'arrivée de nouveaux collègues (ET, IO, ...) pour notre réflexion. Il a déjà pu témoigner de l'intérêt du dernier conseil syndical et du renouvellement qu'apportent la présence et l'expérience des IEN-ET dans le syndicat. Il ne peut cependant se réjouir du climat de division syndicale dans lequel est né le nouveau syndicat. Membre de l'Administration dans les instances paritaires du département, il est navré du fractionnement du discours syndical, des radicalisations et de l'appauvrissement qui en résultent. Ayant adhéré successivement au SNI, au SNES, au SNPEN puis au SI.EN, il est profondément attaché à l'engagement syndical au-delà des clivages créés par les luttes d'appareil. Il adresse une pensée aux camarades et amis qui ne sont pas présents aujourd'hui, parce que membres d'une autre organisation. Il souhaite que nous puissions retrouver les moyens, dans un grand syndicat des inspecteurs, de forger l'unité.

Intervention de Michel Marucelli, en guise de réponse

Sur les questions corporatives, il laisse à Gaby Santarelli le soin d'y répondre.

Pour le reste, il appelle à considérer comme normal que subsistent des difficultés dans notre fonctionnement. Elles étaient prévisibles et connues, nous avions les uns et les autres nos habitudes. Celles-ci deviennent communes. Considérons cette période comme une période de rodage absolument inévitable et accordons-nous, certes sans complaisance, un droit à l'indulgence.

Il nous faut arriver à mieux fonctionner ensemble et pour cela remotiver les collègues. D'ailleurs, il en est déjà certains qui le sont suffisamment pour prendre des responsabilités, quelle que soit leur spécialité d'origine. On peut constater des académies dans lesquelles il y a certes des adhérents, mais dont on nous dit que la vie syndicale est inexistante : soyons vigilants, nous devons redynamiser ces situations. Le soutien du BN aux responsables sur le terrain leur est totalement acquis. La campagne de rentrée devra s'appuyer sur la nouvelle dimension du syndicat et sur la préparation aux élections professionnelles, par la voie du bulletin et par des réunions sur le terrain. Nous aurons à affirmer notre identité, à la faire connaître très largement. Un groupe de travail préparera les consignes et matériels pour la rentrée.

RAPPORT DE LA COMMISSION CORPORATIVE

Pour le premier groupe de travail confié à C. Guerre et M. Le Moël qui rend compte des points de débat liés à l'harmonisation des motions corporatives issues des congrès SNIDEN et SNIET de 1993. La motion proposée aux voix reprend la presque totalité des précédents textes.

Le second groupe confié à B. De Gunten et à M. Le Bohec a réfléchi aux questions posées par les différents régimes indemnitaires des I.E.N. et par l'abaissement

considérable des budgets consacrés aux frais de déplacement. M. Le Bohec résume les débats qui ont tenu le plus grand compte des situations de terrain évoquées tant par les participants au conseil national que signalées par les réponses à la récente enquête du SI.EN. Le texte proposé complète, sur le chapitre des frais de déplacement, la motion générale.

Le troisième groupe animé par R. Hasiak et G. Santarelli a travaillé sur les questions liées à la hors-classe et s'est efforcé, à partir d'une analyse précise de la situation du corps après 5 années d'application du décret statutaire, de rechercher des éléments critériés de nature à assurer, dans la transparence, l'élaboration annuelle du tableau d'avancement. G. Santarelli a rendu compte des échanges du groupe et de la proposition de barème à laquelle il a abouti. Là encore la motion votée traduit le résultat des travaux.

Débat sur ce rapport

M. Le Moël (B.N) au sujet de la proposition de barème souhaite que soit défini, en vue des C.A.P.A., un ordre de priorité des critères. Au sujet de la notation, elle récuse la prise en compte par les recteurs d'un élément comme le rayonnement pour les I.E.N.-E.T. et demande que cette notation soit critériée. M. Ribeyrol rappelle que le corps des chefs d'établissement, sur lequel la D.P.I.D. veut aligner les I.E.N., est soumis à un nouveau système d'appréciation du mérite qui supprime tout barème tant pour les mutations que pour l'avancement, le changement de catégories. La hors-classe, affirme-t-il, est une première faille dans le système.

G. Gauzente souligne que pour ce qui concerne les indemnités et remboursements de frais, il faut négocier. Dans toutes les audiences poursuit-il on nous rappelle que nous coûtons cher, d'où l'importance du contre-pouvoir syndical. Pour ce qui est de la notation, il souhaite que soit distingué le contrôle des autres éléments d'appréciation, et qu'un protocole d'évaluation soit établi qui nous fasse sortir du cadre hiérarchique.

P. Hippert (R.D. Bas-Rhin) demande que ne soit pas oubliée la revendication essentielle qu'est la revalorisation indiciaire.

Y. Deverre rappelle que dans l'académie de Nice, concernant la hors-classe, les propositions syndicales ont été acceptées par le recteur, le 9ème échelon constituant le premier critère et non l'ancienneté. Il réaffirme que la hors-classe constitue un 10ème et 11ème échelon.

N. Hamon indique que les I.E.N.-E.T. ne se retrouvent pas dans le compte rendu concernant les frais de déplacement.

Réponse de G. SANTARELLI

* Sur le dossier indemnitaire, elle insiste pour que la réflexion soit menée jusqu'au bout et qu'on laisse au B.N. le soin de déterminer le moment opportun pour proposer les modifications envisagées (passage à un régime unique incluant éventuellement la forfaitaire). C'est à hauteur de 45 000 F/an, voire plus, qu'il faudra négocier afin qu'aucun I.E.N. ne soit perdant. A cela s'ajoutent - bien évidemment - les frais de déplacement pour lesquels il faudra obtenir un autre type de traitement pour les I.E.N. assurant leurs missions exclusivement en milieu urbain.

* En matière de revalorisation indiciaire, elle rappelle que cette revendication est première dans la motion générale proposée aux voix.

* Pour ce qui est de la hors-classe, elle signale la nécessité de travailler le dossier évaluation/notation des corps d'inspection et rappelle que chaque année, R.D et R.A. ont été destinataires, avant les C.A.P.A., de fiches préparatoires répertoriant pour chaque I.E.N. promouvable les différents critères sur lesquels les commissaires paritaires académiques pouvaient s'appuyer pour proposer un classement ou défendre des situations particulières. Le barème se situe dans la même logique avec une perspective d'harmonisation nationale plus réelle, ce qui d'ailleurs ne supprimera pas l'examen obligé de certains cas particuliers.

En conclusion, intervention de Michel Marucelli

Deux réactions, essentiellement:

* n'oublions pas que l'Administration nous a imposé le décret statutaire du 18 juillet 1990. Nous n'avons pas signé un relevé de conclusions et nous avons même voté en abstention dans les instances paritaires, considérant à la fois ce qui n'était pas acceptable - le sort fait aux retraités, les conditions de pyramidage du corps des IEN - notamment la clause de mobilité - et ce qui l'était - la définition de missions communes et spécifiques aux IEN et aux IPR-IA, l'amélioration des grilles indiciaires et du régime indemnitaire, les perspectives de carrière -. Au total, un ensemble de mesures loin d'être satisfaisantes.

Le paradoxe est que c'est la même administration qui n'applique pas le décret statutaire, ni au plan des missions, ni au plan de la gestion du corps des IEN, puisqu'elle continue à opérer selon les anciens corps !

* Nous devrons mieux saisir le langage tenu par nos interlocuteurs administratifs. Nous utilisons les mêmes mots, mais y attachons-nous le même sens ? Ainsi, par exemple, pour des mots comme «mobilité» ou «barème»... Nous demanderons systématiquement des clarifications pour mettre fin aux véritables dialogues de sourds qui s'installent. A moins que, selon le proverbe, il *n'y ait pire sourd que...*

Jeudi 2 juin

Président de séance : Michel Le Bohec. Secrétaires: Mireille Destrez et Yves Rondel.

Les travaux de la matinée sont organisés en commissions de secteurs:

Un premier temps sur le thème central, à partir des observations et propositions d'amendements envoyées par les instances départementales et académiques, adressées et remises en séance aux délégués. Une synthèse des propositions des deux commissions sera effectuée l'après-midi pour aboutir à un texte soumis aux votes du Conseil National.

Dans le second temps de la matinée, chaque commission traitera de questions qui lui sont spécifiques. Chaque rapporteur en fera un compte rendu l'après-midi.

THEME CENTRAL: essai de synthèse par Michel Marucelli.

Avant d'examiner point par point les chapitres du texte et les propositions d'amendements, Michel Marucelli tient à faire quelques observations :

* La réflexion sur notre métier est une nécessité constante pour maintenir un syndicalisme vivant et dynamique. C'est le contraire d'un syndicalisme de la défensive, le dos au mur.

* L'inspection est, une fois de plus, en question ? C'est logique, dans un système lui-même en évolution. Il est normal que nous y réfléchissions ensemble et que nous en débattions entre nous. Il serait même dangereux de laisser à d'autres le soin de le faire à notre place.

* Si nous parlons tous de système éducatif, mesurons-nous bien toujours ce que cela implique de mises en relation, d'interactions entre les différents éléments qui constituent le système? Ne sommes - nous pas encore très marqués par une organisation très fortement cloisonnée? Admettons que nous nous trouvons dans une période de transition et qu'il n'est pas facile de passer d'un mode de fonctionnement à l'autre.

* Les retombées de cette évolution pour les corps d'inspection sont évidentes : d'une organisation fortement hiérarchisée, on évolue vers une réduction des échelons hiérarchiques. Du pouvoir autoritaire du « chef», on évolue vers plus de démocratie, dans les rapports sociaux comme professionnels. L'aptitude au travail en équipe n'est-elle pas l'une des clés de l'emploi selon certains responsables patronaux? Il n'est pas neutre que le terme de «supérieur hiérarchique» qui figurait encore dans le statut des IDEN de 1988, ait disparu du statut de 1990, pour se transformer en «ils ont compétence sur..

* Mais pour autant, et parce que nous sommes responsables, nous n'avons pas à suivre la dernière mode qui passe. Les transformations sont à réaliser dans le temps et nécessitent qu'on y réfléchisse, qu'on les prépare sérieusement avant d'en accompagner les mises en oeuvre, et d'en évaluer les effets pour une bonne régulation du système.

Aujourd'hui, notre travail consiste, à l'issue d'une démarche qui s'est voulue démocratique, - com-

mencée dès 1989 entre le SNIDEN, le SNIET, le SNIIO et le SNIPR -, à déboucher sur un texte, intégrant depuis le Congrès du SNIDEN à Strasbourg le point de vue des collègues IEN-ET, faisant le point actuel de notre position syndicale sur l'inspection. Il n'est pas définitif et pourra faire l'objet de transformations. Il sera néanmoins, à partir de son adoption, le texte d'orientation que notre organisation ne manquera pas de soutenir en toutes circonstances. Il est probable qu'il sera déjà actualisé pour le prochain Congrès de 1995.

Il est procédé, chapitre après chapitre, à l'examen des amendements proposés par les deux commissions de secteurs. Le texte qui se trouve en encart est ensuite soumis aux votes. Il est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS DE SECTEURS

COMMISSION DU SECTEUR 1er DEGRE

Outre le thème central, ont été débattus les points suivants:

*** Refus d'inspection**
rapporteur Fernand Sounie.

La commission qui devait traiter de la notation des enseignants, a débattu uniquement du problème posé par le refus d'inspection, suite à l'arrêt rendu le 19 novembre 1993 par le Conseil d'Etat. Après discussion, la commission suggère que, en pareille situation:
1 - les inspecteurs établissent un constat de carence et l'adressent, sans proposition de note, à L'IA ;
2 - en cas de réaction des parents, l'inspecteur concerné répondra qu'il n'est plus en mesure de garantir la conformité des objectifs et des programmes avec l'enseignement dispensé;
3 - au cas où une enquête serait demandée par l'IA, les éléments qui pourraient être recueillis par l'inspecteur, seraient transmis sans commentaire. Il revient à l'IA et à lui seul d'engager une procédure disciplinaire.

*** L'équipe de circonscription**
rapporteur Michel Le Bohec.

Placée sous la responsabilité de l'IEN, elle a pour mission de répondre aux besoins pédagogiques et administratifs de la circonscription. Elle joue un rôle d'interface entre le circonscription et l'IA - DSDE. Elle est aussi l'interlocuteur privilégié des partenaires locaux, des collectivités territoriales et des associations. Composée, outre l'inspecteur, d'un secrétariat administratif, de conseillers pédagogiques, du secrétariat de la CCPE, d'animateurs divers, cette équipe doit être complète dès lors qu'il est décidé d'ouvrir et créer une circonscription nouvelle. Les locaux mis à la disposition de l'équipe de circonscription doivent être fonctionnels et regroupés, aisément identifiables par les divers usagers, les équipements doivent favoriser la communication et la diffusion des informations utiles. Cet ensemble de compétences complémentaires conduit à repenser les modalités de recrutement, de qualification et de formation de chaque catégorie. Les missions sont à préciser dans la transparence pour ce qui relève de la circonscription comme du département.

*** Place de l'IEN dans le département.**
Rapporteur René Trévisan.

La création du corps unique des IEN a conduit à se poser la question des spécificités et à s'interroger sur l'affaiblissement ou le renforcement de chacune d'elles. En particulier, la perte du ciblage «départemental» a engendré quelque difficulté à se situer, même si, pour les IEN 1D, ex IDEN, la circonscription n'a jamais eu d'existence juridique clairement reconnue. La territorialité ne doit pas signifier individualisme; il y a possibilité d'élargissement en termes de complémentarité et de collégialité. Trois questions ont nourri le débat, sans réponses unanimes:

- qui est le supérieur hiérarchique des IEN 1D ? Le statut de 1990 le désigne clairement: c'est le Recteur. Et pourtant, les IA exigent des IEN qui ont trop tendance à se mettre délibérément sous leur coupe des tâches d'exécution diverses et multiples. Le travail en arrive à devenir exclusivement sur commande de l'IA. La responsabilisation budgétaire des IA met les IEN sous leur dépendance.

- Le plan de travail académique des corps d'inspection. Les expériences montrent une grande diversité : il existe et fonctionne bien, il est absent ou véritable «coquille vide». Il faut se faire entendre des recteurs, à parité avec les autres inspecteurs. La complémentarité devrait être possible et faisable entre plans départementaux de formation et programmes de travail académiques. Cela permettrait une meilleure répartition des tâches, plus de transparence, aux deux niveaux.

- circonscription ou établissement? C'est l'une des grandes questions pour l'avenir. Les collègues sont très partagés. Il y aurait glissement vers l'établissement si les IEN se voyaient confier des tâches de gestion, y compris financière. Ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui, même si certains IA ont tendance à déléguer dans ce sens. Il faudrait consulter et trancher par un vote à l'occasion du prochain congrès.

COMMISSION DU SECTEUR ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Voir page 8

PRESENTATION DES MOTIONS CORPORATIVES ET VOTES

Voir page 6

CLOTURE DU CONSEIL NATIONAL

par Michel Marucelli, qui remercie les participants de leur assiduité et de la richesse des débats. Ce premier Conseil National du SI.EN a fait la démonstration que nous pouvions travailler ensemble et de façon constructive. Il ne doute pas que les prochaines réunions de nos instances s'enrichiront encore davantage de la présence et de l'expérience de nos collègues IEN-IO et IPR-IA.

NOUS A QUITTES...

Gilbert LALVEE (1917 - 1994) Notre ami Gilbert, qui fut quelque temps RD de Meurthe et Moselle, occupait une place à part dans l'univers lorrain de notre profession: celle d'un non conformiste qui se met au service d'une grande tradition. Notre corps tout entier a été honoré par son oeuvre et sa personne. Il lui doit un hommage simple - il n'en aurait pas supporté d'autre -, mais fort et fervent. Que Madame Lalvée et ses enfants reçoivent ici le témoignage de notre profonde sympathie. (Claude Gauthier)

Motion corporative

adoptée en Conseil National le 2 juin 1994

Les congrès du S.N.I.D.E.N. et du S.N.I.E.T., respectivement ré unis du 31 mars au 2 avril 1993 à STRASBOURG et le 16 juin 1993 à PARIS, ont rappelé que le décret du 18/07/90 portant statut des corps d'inspection à vocation territoriale, les décrets indemnitaires du 22/05/90 suivis du protocole d'accord du 15/02/93 ne marquent qu'une étape vers l'unification des corps d'inspection.

A. - STATUTAIRE ET INDICIAIRE

Le SI.EN-FEN affirme sa volonté de voir, parallèlement à l'unification progressive des corps enseignants, constituer un seul corps d'inspection aux missions diversifiées, corps dont l'indice sommital serait la hors-échelle B.

Il demande que s'ouvrent sans délai des négociations afin, dans un premier temps :

- de procéder à un rééchelonnement de la classe normale (510-1015 brut c'est-à-dire 436 NM - 818 NM)

* assurant une véritable amélioration salariale à tous les I.E.N.

* permettant le réajustement de l'ensemble des pensions de retraite sur l'indice 1015 brut (818 NM) ;

- de porter l'indice sommital de la hors-classe à la hors-échelle A, suite à l'augmentation en 1996 de l'indice sommital des corps enseignants (accord Durafour).

Il exige la suppression immédiate de la clause de mobilité telle qu'elle est définie dans le statut et dont l'application institue des situations d'injustice intolérables.

Dans le cadre des budgets à venir, le Bureau National est mandaté pour veiller à ce que les taux de hors classe prévus par le protocole soient bien réévalués en fonction des emplois créés.

Pour l'établissement des tableaux de classement, il rappelle son attachement à l'application d'un barème négocié, garantissant la transparence des critères.

Il demande aux responsables syndicaux, aux différents niveaux concernés, et aux commissaires paritaires académiques et nationaux d'assurer, avec une extrême vigilance, le contrôle des opérations.

Le Bureau National est mandaté pour étudier et formuler des propositions chiffrées concernant la création d'une bonification indiciaire liée à la nature des responsabilités, à la fois spécifiques et diverses, confiées aux I.E.N. ou pour l'exercice de tâches particulières ou nouvelles qui pourraient s'inscrire dans le cadre de la nouvelle bonification indiciaire créée par l'accord-cadre de la Fonction publique de 1990.

B. - INDEMNITAIRE

Le SI.EN-FEN demande l'augmentation, à hauteur de 50 OOO F, des indemnités versées à tous les I.E.N. - dans la perspective de l'unification des régimes indemnitaires - et le versement d'une indemnité de stage, équivalente, aux I.E.N. en formation.

Le Bureau National est mandaté pour étudier les modalités d'harmonisation progressive des régimes indemnitaires des I.E.N. et la transformation de tout ou partie des indemnités actuellement versées en points indiciaires.

C. - RETRIBUTION FORMATION

En matière de rétribution pour travaux supplémentaires, le SI.EN-FEN exige que la participation de tous les I.E.N. (IEN en circonscription, IEN en I.U.F.M., IEN/E.T.), tant à la formation initiale que continue des personnels, ouvre droit au versement de vacations à titre de conférencier.

D. - CONDITIONS DE TRAVAIL - EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT

Alors que les tâches des inspecteurs ne cessent de s'accroître et de s'alourdir, le SI.EN-FEN constate une dégradation de leurs conditions de travail.

Il proteste vigoureusement contre le manque de locaux, ainsi que contre les insuffisances et les réductions successives des crédits d'équipement et de fonctionnement.

Il dénonce, dans le cadre de la mise en place de la globalisation et de la déconcentration des crédits, la baisse constante des budgets et l'absence de clarté qui procède à leur gestion.

Devant l'accumulation des tâches des I.E.N., le SI.EN-FEN exige - pour chaque académie et département - des conditions de travail décentes, à la hauteur des priorités nationales relatives à l'Education.

Il affirme, notamment, la nécessité :

* d'établir un calendrier pluriennal permettant la mise en oeuvre des textes ministériels sans précipitation, avec l'efficacité et la sérénité nécessaires ;

* de créer de nouvelles circonscriptions du premier degré et de nouveaux postes d'inspection de l'enseignement technique ;

* de renforcer les équipes auprès de tous les I.E.N. (conseillers pédagogiques et secrétaires recrutés et rétribués à la mesure de leurs tâches) ;

il demande :

- une augmentation significative des crédits et des taux de remboursement ainsi que des règles précises de répartition, définies par le ministère et répercuté es aux instances administratives académiques et départementales ;

- la consultation des représentants syndicaux préalablement aux décisions concernant la ventilation des budgets académiques et départementaux ;

- la sortie de l'indemnité forfaitaire dite des 110 journées des crédits globalisés.

Il rappelle que s'il revient aux I.E.N. du 1er degré d'évaluer les besoins en matière de frais de déplacement des personnels dont ils ont la charge, il n'est pas de leur responsabilité d'opérer la répartition de dotations kilométriques globales entre les différents personnels de leur circonscription.

Le Bureau National est mandaté pour étudier :

* les questions liées à l'utilisation d'un véhicule pour l'exercice de leur fonction (emprunt, véhicule de fonction ou de service...) ;

* des modalités de remboursement de frais kilométriques adaptées à la situation des I.E.N. exerçant prioritairement dans leur résidence administrative et/ou familiale dans le cadre des possibilités offertes par les décrets et circulaire du 28/05/90 et 6/11/1990.

E. - FORMATION INITIALE

Le Bureau National est mandaté pour établir une liaison étroite et régulière avec les inspecteurs en formation. Un membre du Bureau National sera nommé correspondant auprès des stagiaires.

Il demande, en accord avec les inspecteurs stagiaires :

* une formation commune pour tous les inspecteurs, recrutés par concours, liste d'aptitude ou détachement ;

* le réaménagement du système d'évaluation de la formation ;

* l'autorisation d'utiliser un véhicule personnel.

F. - FORMATION CONTINUE

Le SI.EN-FEN réaffirme la nécessité et le droit pour les I.E.N. de bénéficier d'une formation continue permanente. Celle-ci doit générer une véritable promotion sociale et donner accès à d'autres fonctions au sein de l'Education nationale et de la Fonction publique.

Les stages de courte durée demeureront organisés au profit des I.E.N. dans le cadre des actions d'initiative nationale (stages inscrits au Plan national de Formation). Les propositions de stage pourront être faites par les I.E.N.

Les interventions nécessaires seront réalisées et les négociations engagées pour donner aux inspecteurs la possibilité , à leur demande, de bénéficier de formations de longue durée (stage en entreprise, retour à l'Université...).

Le Bureau National est mandaté pour qu'en vertu de l'égalité de traitement des fonctionnaires d'un même corps, le ministère accorde des possibilités de mutation entre les IEN/E.T., les IEN 1er degré et les IEN/I.O. assorties, éventuellement, d'un stage d'adaptation.

Le Bureau National est mandaté pour élargir cette plate-forme revendicative à la défense de l'ensemble des inspecteurs du champ de syndicalisation du SI.EN-FEN.

Motion votée à l'unanimité

Frais de déplacement

Le Conseil National du SI.EN, réuni à PARIS les 1er et 2 juin 1994, constate que malgré des crédits abondés au niveau national pour 1994, les dotations attribuées aux I.E.N. pour remboursement des frais de déplacement sont en diminution dans plusieurs départements ou académies.

Il constate par ailleurs une très grande disparité dans l'attribution de ces crédits, disparité dont l'importance ne se justifie pas toujours par des situations différentes (charge de travail, géographie...).

En conséquence, afin que les I.E.N. puissent assurer sur l'ensemble du territoire leurs fonctions dans des conditions normales, le Conseil national demande :

* que les crédits prévus par le ministère pour couvrir les frais de mission et de déplacement des I.E.N. soient bien utilisés à cet effet, affectés à ces seules dépenses et ne puissent - en aucun cas - être utilisés à d'autres fins ;

* une enveloppe nationale de crédits permettant à chaque I.E.N., quelle que soit sa spécialité, d'accomplir correctement ses missions ;

* la prise en compte des situations spécifiques des I.E.N. exerçant essentiellement en milieu urbain, pour subsituer à la dotation kilométrique, une indemnité couvrant forfaitairement les frais engagés ;

* l'apurement des retards dans le remboursement des indemnités kilométriques et de séjour ;

* une revalorisation des taux de remboursement des frais kilométriques par leur alignement sur ceux pris en compte par les services fiscaux ;

* l'abandon des tranches pour le calcul des frais kilométriques ;

* une augmentation significative des prêts accordés par l'Etat pour acquisition de véhicule neuf aux fins d'utilisation professionnelle ;

* l'autorisation d'utiliser la première classe dans les transports ferroviaires.

Les Responsables académiques et départementaux :

* exigeront, dans tous les cas, la transparence dans la ventilation des crédits réservés aux déplacements des personnels, tant au niveau des rectorats que des inspections académiques ;

* exigeront l'affectation des moyens réservés aux frais kilométriques sur la base d'une enveloppe chiffrée en kilomètres et non en francs ;

* engageront, si nécessaire, les actions prévues dans le cadre des consignes permanentes nationales pour que chacun dispose des moyens indispensables à l'accomplissement de ses missions.

Le Bureau National effectuera toutes les démarches auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir des conditions de travail compatibles avec les fonctions des I.E.N.

Motion adoptée à l'unanimité

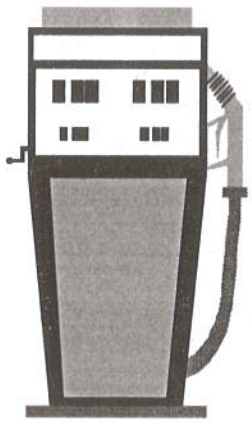

Motion Retraités

- issue du Congrès 1993 du SNIDEN -reconduite, dans son intégralité, par le Conseil national SI.EN des 1er et 2 juin 1994.

Une nouvelle fois le Congrès dénonce les choix gouvernementaux qui ont abouti, par le biais de la création des corps à classes et à grades, à évincer les retraités - et notamment ceux des corps des IEN - de toutes revalorisation, en contournant la règle impérative de la péréquation.

Ceci constitue, à ses yeux, une discrimination à l'égard des collègues qui ont joué un rôle déterminant dans l'édification et la bonne marche du système éducatif.

Constatant qu'à ce jour, en dépit des démarches réitérées et pressanttes du SNIDEN, cette revendication n'a pas abouti malgré la reconnaissance de sa légitimité,

le Congrès réaffirme sa volonté d'intensifier l'action pour obtenir satisfaction.

Il demande, pour l'ensemble du corps, la revalorisation, qu'il juge prioritaire, de la grille indiciaire de la classe normale dans laquelle sont reclassés les retraités (436NM - 818 NM).

Dans cette attente, il réclame pour les retraités d'avant 1990 l'attribution immédiate et correspondante de 50 points d'indice (indice 780 NM) à valoir sur un reclassement qui ne saurait être plus longtemps différé.

Motion votée à l'unanimité

Motion annexée à la motion corporative

Le Conseil National du SI.EN-FEN, réuni à PARIS le 2 juin 1994

- exige que les actions de tutorat assurées auprès des inspecteurs en formation ouvrent droit au versement de vacations ;

- donne mandat au Bureau National :

* dans le cas où la suppression de la clause de mobilité n'interviendrait pas immédiatement, pour proposer au ministère de l'Education nationale les nécessaires aménagements à l'arrêté du 6.VI.1990 afin d'assurer la mobilité à tous les I.E.N. ;

* pour étudier et élaborer des modalités d'évaluation des I.E.N. à partir de critères objectifs portant sur l'ensemble de leur activité professionnelle ;

* pour négocier avec le ministère le barème suivant pour l'établissement du tableau d'avancement à la hors-classe :

5 points par échelon (du 1er au 8ème)

10 points pour le 9ème échelon

2 points par année passée dans le 9ème échelon

3 points par année de fonction

Note professionnelle multipliée par 3

En tout état de cause, les différents éléments de ce barème constituent les critères essentiels déterminant le classement du personnel.

Motion votée à l'unanimité
moins 4 abstentions

Secteur Enseignement Technique et Professionnel

Texte étudié par la commission

La commission de Secteur d'Activité a réuni, outre les membres du Bureau National, et ses membres, les collègues responsables académiques ou départementaux et des SI invités.
Elle a étudié le texte ci-dessous :

PARTENARIAT EDUCATION PROFESSIONS

Les milieux économiques constituent un potentiel utilisable tout au long du cursus de formation, de façon conventionnelle, à partir d'objectifs pédagogiques clairement définis par l'Education Nationale.

La formation est un droit pour tous. C'est une obligation pour l'Etat de l'assurer. Mais ni l'Education nationale seule, ni les branches professionnelles seules, ne peuvent assurer actuellement une formation professionnelle complète.

La formation technologique des jeunes doit s'inscrire dans le processus d'éducation. Elle est un élément fondamental de la culture générale : elle doit donc s'intégrer au cursus de formation dès l'école élémentaire.

Nous écrivions déjà il y a quelques années, bien avant la loi quinquennale et le nouveau contrat pour l'école : " ...il est nécessaire qu'un combat soit mené pour qu'aucun élève ne quitte le système scolaire sans formation professionnelle afin d'éviter de pérenniser des actions conjoncturelles".

Il faut qu'une formation initiale de base donne des fondements technologiques théoriques assez larges, se conjuguant avec une formation générale suffisante pour permettre les adaptations, les recyclages, les mises à jour et les changements et les transferts de métier éventuels. Il faut permettre l'accès à la formation permanente après la sortie de l'école et dès le niveau de qualification le plus bas. Les formations pointues orientées vers un emploi précis ne répondent pas à cette nécessité ; celles données à des jeunes n'ayant pas bénéficié de bases suffisantes non plus. La simulation coupée de la réalité industrielle ou professionnelle peut être handicapante pour une bonne adaptation professionnelle également. La confrontation avec les conditions réelles du métier, l'accès à des technologies que le lycée ne peut offrir sont des atouts pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Le SI.EN souhaite un partenariat constructif entre l'Education nationale et les milieux professionnels.

Un partenariat n'est pas soumission de l'un à l'autre. Ce n'est pas la situation d'un donneur d'ordre et d'un soumissionnaire-exécutant les ordres. Un partenariat n'est riche que si les deux partenaires gardent leurs expériences, leurs potentialités, leurs savoirs faire et leurs diversités de mission. Le partenariat doit respecter le rôle et les missions de chacun.

Dans le cadre de cette collaboration partenariale, toutes les mesures qui peuvent développer la voie professionnelle initiale sont à envisager au niveau local, académique ou national.

DEVELOPPER L'ALTERNANCE

La formation sous statut scolaire (en Lycée Professionnel) et la formation sous contrat de travail (en apprentissage) doivent se développer de manière complémentaire et non concurrente. Chacun de ces deux modes de formation doit permettre de répondre à des aspirations différentes des jeunes en tenant compte de leurs aptitudes et de leurs motivations. Dans les deux cas, les entreprises et les établissements de formation doivent s'associer pour dispenser une formation de qualité, adaptée à une insertion professionnelle rapide.

Ces deux systèmes conservent leur propre logique d'acquisition des compétences :

- dans la filière scolaire, l'élève suit un enseignement général, technologique et professionnel complété par une expérience en entreprise,

- dans la filière de l'apprentissage, l'apprenti, salarié, acquiert une formation à partir de sa participation à la production, complétée par un apport théorique et professionnel dispensé dans un Centre de Formation d'Apprentis.

Le parcours d'une formation professionnelle doit être dans les deux cas : performant, attractif et diversifié.

Le service public d'Education doit pouvoir offrir à tous les jeunes des voies diversifiées conduisant à la réussite : formation en Lycée Professionnel avec développement de l'alternance sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage dans le cadre de CFApublics intégrés. Afin de respecter l'égalité des chances le service public d'Education doit bénéficier des moyens nécessaires pour continuer à assurer des formations de qualité.

Notre préoccupation essentielle est de donner à tous les jeunes qui sortent des établissements publics de l'Education nationale une formation de base, générale, théorique, pratique, qui leur permette de réussir leur insertion professionnelle, gage d'insertion sociale et d'indépendance économique ouverte sur la formation permanente et continuée.

Le SI.EN pense qu'aujourd'hui, la formation professionnelle initiale est une mission essentielle du système éducatif que nous revendiquons. Nous tenons à donner à cette formation toute sa valeur et solidité. Nous voulons que les périodes de formation en entreprise soient effectives pour tous les élèves dans les voies générale, technologique et professionnelle à tous les niveaux de qualification.

Le gouvernement entend développer l'alternance sous contrat de travail. Nous sommes sceptiques sur l'avenir de la formule apprentissage pour les métiers du futur, si on prend pour modèle l'apprentissage artisanal actuel. Nous considérons qu'au delà du niveau V il ne s'agit plus d'apprentissage au sens traditionnel du terme, mais plutôt d'alternance.

Nous craignons qu'à force de vouloir encourager la filière apprentissage par des incitations financières de plus en plus insistantes, on ne finisse par tarir fortement le recrutement de la voie professionnelle de l'Education nationale. Celle-ci forme chaque année aux niveaux V et IV, 78 % des jeunes en formation initiale professionnelle pour 22 % à l'apprentissage.

Pour gagner sérieusement le pari de la formation professionnelle le SI.EN propose que l'alternance sous statut scolaire soit développée et valorisée. Pour cela :

* il faut apporter une aide substantielle à toutes les entreprises, mais plus particulièrement aux petites, en matière de primes et de crédit d'impôt, en matière d'information et de formation pour assurer le tutorat, en matière d'organisation et de planification des périodes de formation en entreprise. Il est indispensable de réaliser une équité de traitement pour les entreprises qui signent des contrats d'apprentissage et/ou qui prennent aussi des jeunes scolaires en alternance ;

* il faut que les jeunes ayant choisi l'orientation vers la voie professionnelle sous statut scolaire, soient encouragés à faire ce choix par des bourses équivalentes aux rémunérations qui sont affectées aux jeunes apprentis d'âge et de niveau équivalent. Ceci est d'autant plus important que la loi va faire coexister dans les mêmes établissements élèves et apprentis préparant souvent le même diplôme.

ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS

L'Etablissement Public Local d'Enseignement a vocation à accueillir tous les jeunes, quel que soit leur niveau, afin de leur donner une formation professionnelle adaptée

Les établissements de l'Education nationale accueillent tous les jeunes jusqu'au terme de la scolarité obligatoire au moins. Le SI.EN a toujours soutenu la nécessité d'appliquer aux jeunes des pédagogies différenciées en fonction de leurs besoins. Nous avons soutenu la rénovation des collèges qui devait faire du collège , le collège pour tous.

Le SI.EN a toujours soutenu que les jeunes qui quittent le système

éducatif ne sont pas des "produits finis". En effet le diplôme garantit les aptitudes à exercer le métier dans un avenir plus ou moins proche. Ces jeunes vont continuer à progresser et à s'enrichir intellectuellement, humainement et professionnellement. Le SI.EN croit à la formation permanente des adultes. Elle considère qu'elle est une mission normale de l'Education nationale et que l'exercice de ces formations doit enrichir la pédagogie et la formation initiale.

CONSTITUER DES POLES PROFESSIONNELS

L'Etablissement Public Local d'Enseignement doit permettre l'acquisition d'un niveau de culture générale le plus complet et le plus élevé possible pour que la formation professionnelle soit efficace.

La promotion des élèves de Lycée Professionnel doit être garantie par la voie des Baccalauréats Professionnels. D'autre part, il est rappelé que doivent être proposées, aux élèves titulaires du Baccalauréat Professionnel présentant des capacités pour une poursuite d'études, des possibilités d'accès aux classes de Technicien Supérieur par une préparation préparatoire.

Les lycées polyvalents ne constituent pas une solution à l'orientation scolaire. Malgré l'apparence d'un meilleur éventail de propositions offertes aux élèves, ces lycées réalisent une décantation par l'échec vers la voie technologique et la voie professionnelle. Ne vont vers la voie professionnelle pratiquement que les jeunes dont les résultats scolaires sont considérés insuffisants, ou dont l'origine sociale est estimée le mériter. La voie professionnelle est ainsi socialement discréditée.

Nous proposons que la voie professionnelle soit revalorisée. Cela est possible si une image valorisante en est donnée. Autour des lycées professionnels, des lycées technologiques, par le partenariat avec les branches professionnelles, il est possible de promouvoir des pôles professionnels : les lycées polytechniques.

Ces établissements pourraient offrir aux jeunes une vitrine de l'ensemble des formations, du niveau V, IV et III, pour un ensemble de métiers tournant autour des besoins d'une ou deux branches professionnelles. Cela permettrait de rationaliser les investissements nécessaires, de rentabiliser des équipements technologiques utiles mais coûteux. Cela représenterait une réponse adéquate de l'Education nationale aux demandes des professions, mais également un encouragement aux projets individuels des élèves.

Ces établissements pourraient réaliser en même temps une réponse aux besoins de formation initiale et aux complémentarités entre alternance sous statut scolaire, et sous contrat de travail, mais également aux formations professionnelles des adultes et à la promotion sociale.

Les lycées polytechniques apparaîtraient ainsi comme des interlocuteurs de la profession dans l'Education nationale. Ce seraient pour les élèves comme pour la profession des pôles d'excellence qui donneraient des lettres de noblesse à la formation professionnelle et permettraient ainsi de donner un attrait considérable à des formations.

Ils seraient pour la profession des pôles de référence et des lieux de perfectionnement utilisables dans les deux sens, pour l'enseignement technique et pour les professions.

VALIDATION DES ACQUIS

La formation technique doit être sanctionnée par des diplômes délivrés par l'Education Nationale, en liaison avec les professions et reconnus par les conventions collectives des branches professionnelles. Les spécificités régionales peuvent être affirmées, mais les diplômes doivent avoir une valeur nationale. Une politique générale de délivrance des diplômes, et une cohérence des modalités de validation en cours et en fin de formation, (unités capitalisables, contrôle en cours de formation ...) doit permettre de garantir la validité et la crédibilité des diplômes délivrés par l'Education Nationale, avec la participation effective des professionnels.

Les milieux économiques, sur la base d'échanges, constituent un potentiel utilisable tout au long du cursus de formation, de façon conventionnelle, à partir d'objectifs pédagogiques clairement définis par l'Education Nationale. Le nombre de conventions signées dans une académie ne peut être un critère de réussite, seule la richesse des échanges école-entreprise est à prendre en considération.

Les jeunes en formation en entreprise subissent en permanence des bilans de compétences qui sont recommencés à chaque parcours, sans jamais aboutir à une consolidation des savoirs et des savoir faire.

Chaque tentative de formation qui leur est offerte aboutit à recommencer à zéro, comme si le jeune n'avait rien acquis. Il faut utiliser les Unités Capitalisables pour définir ce qu'ils savent et leur donner la possibilité de compléter les manques ou lacunes dans le sens de la formation professionnelle.

L'Education nationale a les compétences et les outils permettant ces évaluations.

Le SI.EN est favorable à des solutions modulaires de formation professionnelle pour les jeunes sortant de la voie générale, afin de donner à ces jeunes des parcours rapides de formation professionnelle, adaptés à leurs connaissances acquises.

CONCLUSION

Cette contribution a pour objectif de montrer que le savoir faire de l'Education nationale est disponible. Les personnels ont montré dans les années antérieures toute leur capacité d'évolution. Les CAP et BEP ont été rénovés en totalité. Les programmes de formation ont été mis sous forme de référentiels de formation, correspondant aux référentiels d'emplois. Les bacs professionnels ont été créés, et ils ont rapidement obtenu des succès d'insertion remarquables.

Ce potentiel doit être préservé. Des capacités de transformation existent encore. Il faut utiliser ce capital pour promouvoir les possibilités du service public en développant les pôles professionnels.

Il faut éviter que le développement de l'apprentissage voulu par le gouvernement, ne se fasse en concurrence avec les potentialités et l'existant dans l'Education nationale. Oui aux complémentarités justes, non à la concurrence néfaste qui compromettrait la voie professionnelle et technologique, et qui la condamnerait.

MOTION Commission secteur Enseignement technique et professionnel

L'apprentissage dans la Fonction publique parait une mesure intéressante en regard des difficultés conjoncturelles des jeunes sans emploi, à la condition qu'un effort réel d'insertion professionnelle soit mis en oeuvre.

Le SI.EN demande que cette formation soit accompagnée d'une réelle préparation aux différents concours de recrutement de la Fonction publique.

Motion votée à l'unanimité

Tous les Inspecteurs de l'Education Nationale stagiaires de deuxième année en 93-94 sont titularisés à la rentrée 95

16 (1) 43 22 68 19

16 (1) 43 22 88 92

3615 FEN code IDN

C.A.P.N. du 8 juin 1994

Siégeaient, au titre de l'administration : MM BALADIER (Dr de la DPID), PERRITAZ (sous-directeur), PEPIN (I.A./DSDEN), ROBILLART (Inspecteur Général) ; au titre des délégués du personnel : MMES DESTREZ et HASIAK, MM.JARRIS et MARUCELLI (titulaires), ainsi que MME SANTARELLI (suppléante).

Echanges liminaires précédent l'examen des mutations

D'entrée de jeu, M. BALADIER évoque les questions qu'une délégation de notre organisation avait posées le 3 juin au sous-directeur concernant les rumeurs persistantes et nombreuses qui circulaient sur les affectations de certains collègues.

Il affirme qu'à ce jour aucune décision n'est prise et qu'elles ne seront définitivement arrêtées qu'après les travaux de la CAPN et leur approbation par le Ministre. Il déplore et condamne ce que nous appelons des «fuites» qui ne sont pas le fait de l'administration.

Il invite en outre les représentants des personnels à rappeler à leurs mandants les règles administratives qui président à l'expédition de tout courrier concernant la gestion de la carrière ; ce dernier doit être adressé au Directeur du service et non au chef de bureau.

Michel **MARUCELLI**, à son tour, condamne et désapprouve les bruits qui ont pu circuler au sujet des affectations. Il confirme que les délégués du personnel, ces dernières semaines, n'ont cessé d'affirmer à leurs collègues que rien ne pouvait encore être décidé, la C.A.P.N. n'ayant pas siégé.

Il rappelle ensuite les règles en usage qui présidaient ces dernières années au mouvement des personnels. Outre l'intérêt du service justifié, dans certains départements, par les risques de désertification, la règle qui parait la plus juste est celle de l'ancienneté dans la fonction d'I.E.N. Cet intérêt du service est intégré dans les avis des supérieurs hiérarchiques, avis qui, parfois, ne manquent pas d'ambiguïté ou créent des disparités entre I.E.N. originaires de départements différents.

Il insiste sur le fait qu'ont été reconnus, ces dernières années, deux types de postes à profil - les I.E.N. adjoints aux I.A. et les postes fléchés I.U.F.M. - pour lesquels les délégués ne récusent pas l'avis des Inspecteurs d'académie ou des directeurs d'I.U.F.M.

Cela étant, il s'élève contre une pratique, apparemment nouvelle, mise en place par un I.A. qui a cru bon de créer une commission comprenant un C.A.S.U. et un principal de collège pour apprécier les compétences de certains candidats au poste d'I.E.N. adjoint de son département. Il rappelle que le SI.EN. est, depuis plusieurs années, demandeur d'une réflexion sur les modalités d'évaluation des I.E.N. et qu'il sera attentif aux propositions que pourra faire le Ministre à ce sujet dans le cadre des décisions qui découleront des 155 propositions du «*Nouveau contrat pour l'école*».

M. BALADIER insiste alors sur le fait que la seule règle qui préside aux mutations est l'intérêt du service apprécié par le Ministre, les autres éléments procédant d'une jurisprudence d'usage. Il rappelle que le ministre, tout comme les délégués du personnel, est soucieux de transparence sur les actes de gestion des carrières et affirme que dès qu'auront été rendus publics les axes de sa politique, une réflexion sur les missions des I.E.N., leur recrutement, leur notation sera organisée. D'ailleurs, le syndicat le plus important de ce corps sera bientôt reçu (allusion faite à l'audience du SI.E.N prévue le 22 juin auprès de M. BALADIER).

D'évidence, poursuit-il, l'attribution des postes à profil est soumise à certaines règles. Par exemple, dans le cas des postes d'adjoints, ce ne sont pas les I.A. qui décident des nominations, mais le D.P.I.D. qui, sauf raison majeure, suit l'avis de l'I.A. concerné, dans la mesure où ce dernier est le plus apte à juger de l'adéquation entre le poste qu'il connaît et les personnes qui postulent.

Concernant le cas signalé d'entretien préalable avec une commission, le Directeur affirme que si un avis lui avait été demandé, il aurait déconseillé cette procédure qu'il désapprouve, rappelant que c'est l'avis personnel de l'I.A. qui est sollicité.

De manière plus générale, il indique que c'est l'intérêt du service qu'il convient de prendre en compte, en s'appuyant sur les caractéristiques éventuelles des postes, les avis des supérieurs hiérarchiques et le dossier professionnel des intéressés. Il ajoute qu'en tant qu'inspecteurs, les I.E.N. ont l'habitude, dans leur pratique professionnelle, de vérifier l'adéquation des fonctionnaires aux postes qu'ils occupent.

Au sujet de l'ancienneté, il souligne que son avis n'a pas changé : cet élément ne constitue pas une vertu en soi, il ne la retiendra, comme critère de référence, pas plus pour les mutations que pour l'avancement. En revanche, il affirme que l'ancienneté dans la fonction peut être utilisée dès lors qu'il y a égalité entre les autres critères ou non-lisibilité des critères, elle constitue alors un élément quantitatif. Il remarque que cette position donne une belle carrière à l'ancienneté qui devient la règle majoritaire en raison de la qualité des dossiers du plus grand nombre des postulants. Il ajoute qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que soient définis un certain nombre de critères indicatifs pour l'évaluation des I.E.N., mais qu'il n'acceptera pas une «barèmisation» qui retirerait toute utilité aux C.A.P. dont le premier intérêt est le contrôle des actes administratifs et le second, le débat entre responsables sur des cas où il y a divergences d'appréciation ou concurrences difficiles à arbitrer. Il conclut en rappelant que dans la mesure où les C.A.P. ne sont pas placées sous le régime de la cogestion, c'est au bout du compte à l'administration qu'il appartient de trancher. Néanmoins, il avait donné son accord à un examen préalable des documents afin que les délégués paritaires signalent à ses services les cas qui les préoccupaient.

Travaux et résultats de la C.A.P.N.

C'est dans le cadre défini par le D.P.I.D que se sont déroulés les travaux de la commission.

Pour les I.E.N.-E.T., sur 76 demandes de mutation, 39 ont été satisfaites, soit 51%, dont 69% sur le 1er voeu et 79% sur l'un des trois premiers.

Pour les I.E.N. chargés d'une circonscription du 1er degré, sur 300 demandes de mutation, 130 ont été satisfaites, soit 43 %, dont près de 50% sur le premier voeu et 70 % sur l'un des trois premiers.

La presque totalité des mutations a reposé sur le critère d'ancienneté dans la fonction d'I.E.N.

Les refus de mutation, en raison d'avis défavorables ou réservés des I.A. et des recteurs lorsque les intéressés n'occupaient leur poste que depuis une ou deux années, ne sont pas plus élevés que les années précédentes.

L'administration, en dépit des avis contraires émis par les délégués des personnels, a affecté - pour raison de service ou situations particulières - des I.E.N. sur des postes auxquels ils n'auraient pu prétendre d'après les règles qui jusqu'alors prédominaient.

Concernant les retours des T.O.M. ou de l'étranger, la règle du passage obligé par la France n'a souffert qu'une exception. Sur ce point également les commissaires paritaires ont protesté et réaffirmé qu'il ne pouvait y avoir deux règles différentes selon les candidats, mais le D.P.I.D. a maintenu sa décision.

En fin de réunion, M. MARUCELLI a souligné que finalement certains bruits étaient bien fondés puisque les rumeurs d'affectation sur certains postes se trouvaient vérifiées.

Gaby **SANTARELLI**

Mutations des I.E.N. du Premier degré

poste	*nom pr. (date 1ère affec/date affec prec.)*	*venant de*
AIX-MARSEILLE		
13 AIS III	MICHEL F. 83/91	Triel (78)
84 Avignon II AIS	BLOND J.Cl. 84/88	Polynésie
AMIENS		
02 *Saint-Quentin II*	(*vacant*)	
Soissons II	(*vacant*)	
60 Beauvais IV AIS	WALLON D. 92/92	Pont-Ste-Maxence (60)
Clermont	GARCIA Th. 82/82	Creil (60)
Compiègne II	(*vacant*)	
Pont-Ste-Maxence	(*vacant*)	
80 Abbeville II	PIERRE Br. 93/93	Cholet AIS (49)
Doullens	MARCAILLE-DAVID M.68/90	Dax-Chalosse (40)
Montdidier	(*vacant*)	
ANTILLES-GUYANE		
971 *Baie-Mahaut*	(*vacant*)	
Pointe-à-Pitre	GIRARDEAU D. 83/93	dét. IUFM/ Antilles
Ste-Anne Adjt I.A.	SALOME M. 74/83	Pointe-à-Pitre
Saint-François	CAPIEZ V. 84/85	Rennes I (35)
972 Fort-de-France III + IUFM	EDMOND-MARIETTE G. 1993/1993	Baie-Mahaut (971)
Saint-Joseph	LE GRATIET A. 70/91	Narbonne II (11)
973 *Matoury-Kourou*	(*vacant*)	
Saint-Laurent-du-Maroni	(*vacant*)	
BESANCON		
25 Pontarlier	HIBON M. 83/91	disponibilité
39 *Lons-le-Saulnier III + IUFM*	(*vacant*)	
90 Belfort I	ROGNON P. 74/88	Menton (06)
BORDEAUX		
33 Blaye	DORDEZON D. 87/87	Fontenay-aux-Roses
(92)	Form. cont. BX	TANCOGNE Fr. 75/
93 Congé admn.		
Bordeaux Adjt I.A.	SAMZUN T. 89/89	Blaye (33)
Bordeaux St-André + IUFM	RONGIER C. 82/91	Bordeaux Adj. I.A. (33)
Mérignac	REDON M. 85/93	détaché DAFCO
40 *Dax-Chalosse*	(*vacant*)	
Mimizan	(*vacant*)	
64 Bayonne II	ALIBERT B. 86/88	Polynésie
CAEN		
50 *Mortain*	(*vacant*)	
Saint-Lô II AIS	(*vacant*)	
Tourlaville-Val-de-Saire	(*vacant*)	
CLERMONT-FERRAND		
03 Montluçon I	CHASSENIEUX S. 83/91	Saint-Denis Adj. I.A. (974)
15 *Saint-Flour*	(*vacant*)	
43 *Brioude*	(*vacant*)	
63 *Ambert*	(*vacant*)	
Clermont-Ferrand banlieue + IUFM	(*vacant*)	
CORSE		
20 B *Bastia centre + IUFM*	(*vacant*)	
CRETEIL		
77 Coulommiers	ROUSSEL A. 90/90	Reims IV (51)
Torcy	(*vacant*)	
93 *Aulnay-sous-Bois I*	(*vacant*)	
Bagnolet	LAPORTE F. 87/90	Vénézuela
Bobigny	(*vacant*)	
Epinay-sur-Seine	MOSSE A. 90/91	Sevran
Rosny-sous-Bois	HERSE B. 91/91	Aulnay-sous-Bois I
Sevran	(*vacant*)	
94 Choisy-le-Roi	OUZOULIAS R. 86/91	Torcy (77)
Saint-Maur	BASTIEN G. 82/90	Fontenay-sous-Bois
Fontenay-sous-Bois	(*vacant*)	
DIJON		
21 Dijon Adj I.A.	PETREAULT G. 87/88	Nevers Adj. IA (58)
Dijon AIS	MAZOYER J-M. 80/88	Dijon sud-est
Dijon sud-est	PETREAULT F. 89/89	Nevers-Cosne (58)
58 Château-Nevers	BAILLEUL F. 93/93	Brioude (43)
Clamecy-Nevers	BERTRAND L. 93/93	Pont-de-Chéruy II AIS (38)
Nevers Adj. I.A.	VICET J.-R. 87/87	Nevers-Decize
Nevers-Cosne	(*vacant*)	
Nevers-Decize	(*vacant*)	
89 *Sens II*	(*vacant*)	
GRENOBLE		
07 *Tournon*	(*vacant*)	
26 *Nyons*	(*vacant*)	
Portes-lès-Valence	SAVOURET M. 87/91	Nyons
38 *La Tour-du-Pin I*	(*vacant*)	
Meylan	DROUARD F. 80/85	Sallanches (74)
Pont-de-Chéruy II AIS	(*vacant*)	
Pont-de-Claix +IUFM	attribué à TP 94/95 à BARTHES IPR-IA	
74 Sallanches	MILESI J. 89/89	Thionville II (57)
LILLE		
59 Lille-Hellemmes	BONFILS P. 89/89	Béthune II (62)
Lille sud-ouest	LEBEGUE B. 75/83	Valenciennes-Ste-Saulve
Tourcoing-Neuville-en-Ferrain	(*vacant*)	
Valenciennes-Sainte-Saulve	(*vacant*)	
62 *Aire-sur-la-Lys*	(*vacant*)	
Béthune II	(*vacant*)	
Hénin-Beaumont	SCHLANSER G. 87/92	Aire-sur-la-Lys
Montreuil-sur-Mer	(*vacant*)	
St Nicolas +IUFM (antenne Artois)	HOUBRON G. 85/90	Tourcoing-Neuv-en-F
Saint-Omer II	(*vacant*)	
LIMOGES		
23 Guéret I	PIERRE B. 89/91	Polynésie
LYON		
01 *Revermont AIS*	(*vacant*)	
42 *Montbrison*	(*vacant*)	
Roanne est	RAMOUSSE A. 88/88	Roanne sud
Roanne sud	(*vacant*)	
69 *Lyon IX rural*	(*vacant*)	
Lyon X	MARTINEZ G. 74/80	Lyon XX rural
Lyon XIX	AGUILERA S. 85/85	Lyon IX rural
Lyon XX rural	RUBAN M. 89/89	Tournon (07)
MONTPELLIER		
11 Narbonne I	HERVET H. 73/91	Madagascar
Narbonne II	PAYA A. 72/92	Narbonne I
30 *Alès II*	(*vacant*)	
34 Béziers II	GISLON N. 77/92	Béziers III
Béziers III	LAFFONT J-P. 86/92	Muret (31)
Montpellier est	BIGOT N. 81/81	Mende AIS (48)
Montpellier littoral	LE GUEVEL A. 92/92	Saint-Affrique (12)
Pézenas	BAUDUFFE P. 74/84	Béziers II
Piedmont-Héraultais	(*vacant*)	
48 *Marvejols*	(*vacant*)	
Mende AIS	(*vacant*)	
NANCY-METZ		
54 *Briey I*	(*vacant*)	

	Longwy II	*(vacant)*	
	Nancy VI	TOSO N. 92/92	Gérardmer (88)
	Pont-à-Mousson	CHABIDON R. 84/1984	Nancy VI
	Vandoeuvre	JUPILLE J. 87/92	Pont-à-Mousson
55	*Stenay*	*(vacant)*	
57	*Forbach*	*(vacant)*	
	Freyming-Merleb.	AIS HARTARD R 89/89	Epinal IV AIS (88)
	Hayange	MICHEL G. 87/89	Briey I (54)
	Rombas	WEBER J. 89/89	Thionville III
	Sarrebourg I	*(vacant)*	
	Sarrebourg II	*(vacant)*	
	Sarreguemines I	FERSING P. 87/92	St-Anne Adj. I.A. (971)
	Thionville I	HISIGER R. 82/82	Hayange
	Thionville II	*(vacant)*	
	Thionville III	*(vacant)*	
88	*Epinal IV AIS*	*(vacant)*	
	Gérardmer	JANEL C. 85/93	Rixheim (68)
	Rambervillers + IUFM	*(vacant)*	

NANTES

44	*Blain-la-Chapelle-s/Erdre*	*(vacant)*	
	Nantes est	RENAUDEAU G. 86/86	Blain-la-Chap.
	Nantes + IUFM	GUIBERT L. 75/93	Dét. IUFM /44
	St-Brévin-les-Pins	HENAUX B. 89/89	Vendôme (41)
49	Angers Adj. IA	BONNEVIE P. 77/84	Angers II AIS
	Angers II AIS	*(vacant)*	
	Angers XI	LOFFICIAL C. 86/89	Tours I (37)
	Cholet AIS	*(vacant)*	
	Saumur I	RABILLER B. 91/91	Cognac (16)
53	Laval I	BERNARD G. 87/93	prép. E.N.A.
	Laval III	LEJOP B. 87/92	Montpellier lit. (34)
	Laval VI	*(vacant)*	
72	*Château-du-Loir*	*(vacant)*	
	La-Ferté-Bernard	*(vacant)*	
Le Mans Adj. I.A		GOUPIL M. 87/92	Château-du- L.
	Le Mans I	MAUGER M. 85/93	Sarreguemines I (57)
85	*Chantonnay*	*(vacant)*	
	Fontenay-le-Comte	*(vacant)*	
	Luçon	*(vacant)*	

NICE

06	Menton	ESCAICH M. 66/90	Meylan (38)
83	Brignoles	JACQUIN G. 75	dét. chef établ.
	Cuers	GROSSO D. 83/90	Mauritanie

ORLEANS-TOURS

18	*Vierzon*	*(vacant)*	
28	Nogent-le-Rotrou	TREIGNIER J. 83/93	congé formation
36	*La Châtre*	*(vacant)*	
37	St-Cyr-Fondettes + IUFM	BOURGEOIS J-P. 84/92	Tours V
	Tours I	GOURIN F.84/92	Angers XI (49)
	Tours III	*(vacant)*	
	Tours V	*(vacant)*	
41	*Contres*	*(vacant)*	
	Vendôme	*(vacant)*	
45	*Orléans XIV +IUFM*	*(vacant)*	
	Orléans sud-ouest	VIRTON E. 92/92	Vierzon (18)

PARIS

Paris Adj. I.A.	CHEVREL A. 78/86	Paris Adj. IA à T.P.
Paris 6ème circ.	CHAMPEYRACHE G. 80/84	Paris 36ème + IUFM
Paris 13ème circ.	GOUBAULT M. 74/80	Rouen IX (76)
Paris 15ème circ.	LAMARGOT J-P. 77/85	Juvisy-s/Orge
Paris 18ème circ.	SANTARELLI G. 76/87,	Déch. syndic.
Paris 20ème circ.	COURCELLE M. 91/93	détach. Conseil Rég. Ile-de-Fr.
Paris 21ème circ.	MERCIER M-N. 85/91	Paris 26ème
Paris 26ème circ.	TYVAERT E. 90/91	Bagnolet (93)
Paris 36ème circ. + IUFM	ROUSSE Th. 88/93	Paris 13èm àT.P.

POITIERS

16	Angoulême II	CREMONT P. 87/92	Angers Adj. IA (49)
	Adj. I.A. Cognac	BAUDOT A. 91/91	Coulommiers (77)
79	*Niort ouest + AIS*	*(vacant)*	
86	Poitiers II AIS	DEBU-QUINTARD F. 89/90	Poitiers IV
	Poitiers IV	CALENGE R. 84/88	Polynésie
	Poitiers VI + IUFM	BONNIN J-P. 92/92	Niort O + AIS (79)

REIMS

08	Rethel	LEDIEU S: 93/93	Ambert (63)
	Vouziers	HARDY R. 85/85	Rethel (08)
10	Bar-sur-Seine	HABERT C. 83/91	Polynésie
	Troyes V	*(vacant)*	
51	*Châlons ouest I+IUFM*	*(vacant)*	
	Reims IV	MALLEBAY-VACQUEUR M. 86/89	Châlons ouest I + IUFM
52	*Saint-Dizier*	*(vacant)*	

RENNES

22	Saint-Brieuc 3 AIS	DEDESSUS-LE-MOUSTIER Luc 77/86	Rennes III (35)
29	*Brest*	*(vacant)*	
	Morlaix II	*(vacant)*	
35	Combourg	MARC P. 86/87	Rennes II AIS
	Cesson-SévignéI	KOLB G. 78/83	St-Jacques-de-la-L.
	Fougères	*(vacant)*	
	Montfort-sur-Meu	*(vacant)*	
	Rennes I	AUBRY J-Y. 86/86	Saint-Malo II
	Rennes II + AIS	PICHON J-M. 87/87	Rennes VI AIS
	Rennes III	HUARD-FLAUX M.-A. 85/90	Vitré
	Rennes VI + AIS	*(vacant)*	
	St-Jacques-de- la-L.	SALAUN Gr. 86/86	Fougères
	Saint-Malo II	MARC J. 78/86	Cesson-Sévigné I
	Vitré	*(vacant)*	
56	*Ploermel*	*(vacant)*	
	Pontivy	*(vacant)*	
	Questembert II	CHEREAU F. 91/91	Contres (41)

LA REUNION

974	Saint-Denis/ Adj. IA 1er poste	NEFF J-Cl. 86/89	Ste-Suzanne
	Saint-Denis/ Adj. IA 2è poste	DUFAU B. 83/91	Nouvelle-Calédon.
	Saint-André	DUPIN-DE-SAINT-CYR D. 79/19	Toulouse VIII/ Fenouillet (31)
	Sainte-Suzanne	*(vacant)*	

ROUEN

27	Le Neubourg	COUPET G. 75/84	détach. CNDP
76	*Le Havre III*	*(vacant)*	
	Le Havre IV	*(vacant)*	
	Neufchâtel-en-Bray	*(vacant)*	
	Rouen IX	*(vacant)*	
	Yvetot	*(vacant)*	

STRASBOURG

67	Sélestat	RODES F. 91/92	Sarrebourg (57)
	Sarre-Union	*(vacant)*	
	Erstein	REISS Patrick 84/86	Sarre-Union
68	*Rixheim*	*(vacant)*	

TOULOUSE

12	Espalion	BLAIS C. 8383	Montfort-sur-M. (35)
	Rodez-Decazeville	APFELDORFER B. 87/87	Ploermel (56)
	Saint-Affrique	*(vacant)*	
31	Muret	HEURTAUX G. 85/90	St-François (971)
	Rieux-Volvestre	PASSAT D. 87/91	Angoulême II/ Adj. I.A. (16)
	Toulouse VIII	BOURDREL D. 81/91	Dét. Allemagne
46	Figeac	BATHELOT G. 79/92	Rodez-Decaz. (12)

65	*Tarbes AIS*	(*vacant*)	
VERSAILLES			
78	*Sartrouville*	(*vacant*)	
	Triel-Chanteloup	(*vacant*)	
91	*Juvisy-sur-Orge*	(*vacant*)	
	Brétigny-sur-Orge	GOULAM-ALLY Y. 91/91	Mimizan (40)
92	Châtenay AIS	GAZAY D. 90/90	Garches AIS + IUFM/CNESPET
	Colombes	SERRE B. 87/90	Vexin (95)
	Fontenay-aux-Roses	EYMERI J. 87/87	Colombes
	Issy-les-Moulineaux	THENAISY J. 90/91	mis à dispo. de la M.G.E.N.
	Nanterre III + AIS	DESVIGNES P. 90/91	La-Tour-du-Pin (38)
	Puteaux 2 Adj IA	GABIN J-C. 87/90	Nanterre III + AIS
	Rueil-Malmaison	MENANT J. 75/90	Dét. chef étab.
	Garches AIS + IUFM/CNESPET	(*vacant*)	
95	Pontoise	ALEXANDRE J-P. 85/88	Vexin
	Vexin	(*vacant*)	
C.N.E.F.E.I.		MEGE-COURTEIX M.-C. 92/92	Châtenay+AIS (92)

MAYOTTE

1ère cir. adj. IA	FABRE J. 89/92	Mayotte 2ème
2ème circonscript.	VANNIER P. 72/90	Dijon AIS (21)

NOUVELLE-CALEDONIE

4ème circonscript.	ROY E. 93/93	C.N.E.F.E.I.

Détachements en POLYNESIE

FABRE Claude	Piedmont-Hérault ais (34)
MAIRE Serge	Fort-de-France III + IUFM (971)
REVERCHON-BILLOT M.	Lons-le-Saulnier III + IUFM (39)

Détachements ETRANGER et COOPERATION

Sénégal	BOUCHERIE Dominique	Lille-Hellemmes
Allemagne	CORDONNIER Brigitte	Rombas (57)
Congo	HOUDEAU Serge	Saint-Denis Adj. IA (974)
Gabon	SPITERI Jean-Claude	Mayotte Adj. IA

Mutations des I.E.N. Enseignement Technique

STI : Sciences et technique industrielles
EG : Economie et gestion
FC : Formation continue
LH : Lettres histoire
L : Lettres
HG : Histoire géographie
LAng : Lettres anglais
SC : Mathématiques Sciences physiques
MA : Mathématiques
M/E : Mécanique électricité
B/B : Bâtiment bois
S/Co : Services et commerce
Alim : Alimentation
Ap : Coordination de l'apprent.
Ad/F : Administratif et financier
EA : Enseignement artistique
1D : Premier degré
IO : Information et orientation
SBSSA : Sciences biologiques et sciences sociales appliquées

NOM Prénom (Ac. d'origine - spécialité)	*Ac. d'accueil - spécialité*
ALBERT Monique (Creteil- S/Co)	PARIS - Alimentation
BARBIER Claude (Nancy - M/El)	NANCY - B/B
BOISSIER Yves (Montpellier - STI)	LA REUNION - M/E
BONNET J-Jacques (Lyon - B/B)	LYON - STI
BOISSEL Dominique (détaché chef d'établ.)	LYON - B/B
BOSSUET Maryse (Creteil - FC)	VERSAILLES - FC
COQUET Bernard	DIJON - STI
DOCHEZ Jacques (Clermont-F - LH)	MONTPELLIER -LH
DUBOIS François (Orléans-T - B/B)	POITIERS - M/E
FURNARI Hubert (La Réunion - S/Co)	AIX-MARSEILLE - S/Co
GARNIER-SALVI Régine (Dijon - LH)	LYON IO
GEMMERLE Marc (Strasbourg - Ap)	STRASBOURG - LH
GOMEZ Michel (Nice - A/F)	AIX-MARSEILLE - A/F
GRANERI-CLAVE Mario (Bordeaux - FC)	BORDEAUX - LH
LABICHE J-Pierre (Versailles - FC)	VERSAILLES - LH
LEHALLE Bernard (Nancy - B/B)	NANCY - STI
LEMAIRE J-Louis (détaché Région)	LILLE - S/Co
LUCET Robert (détaché Région)	VERSAILLES - M/E
LUTZWEILLER Janine (Nancy - S/Co)	STRASBOURG - Ap
MADIOU Paul (La Réunion - M/)	MONTPELLIER - STI
MANGIN Christian (détaché Région)	PARIS - A/F
MONTABONNET Christian (Lyon - M/)	LYON - Alim
MOREAU Christiane (Versailles - LH)	PARIS - LH
ORHAN Marie-Françoise (Strasbourg - FC)	RENNES - Alim
PACCARD Alain (Versailles - S/Co)	VERSAILLES -EG
POBLE Gérard (Lyon - STI)	LYON - M/E
PORTIER Yves (Nantes - S/Co)	LA REUNION - A/F
PRIGENT Claude (Rouen S/Co)	AIX-MARSEILLE - EG
RAMIS Roland - (Bordeaux - STI)	BORDEAUX - M/E
RODRIGUES Sylvette (Reims - A/F)	REIMS - EG
TANCOGNE Franc (1er D)	BORDEAUX - FC
TROUVAERT Didier (Lille - B/B)	LILLE - STI
VEYSSEYRE Michel (Dijon - EG)	CLERMONT-F - EG
VILVANDRE Antoine (Amiens - FC)	LILLE - LH

POSTES VACANTS au 08-06-94

STI : Bordeaux - Clermont-Ferrand - Lille - Lyon - Rouen - Strasbourg
M/E : Aix-Marseille - Grenoble - Lille - Nancy-Metz - Nantes - Versailles
B/B : Dijon - Lille - Orléans-Tours - Rouen
EA : Amiens - Poitiers
SBSSA Antilles-Guyane - Grenoble - Nantes - Reims - Versailles
EG : Aix-Marseille - Dijon - Toulouse
S/Co : Amiens - Bordeaux (2) - Corse - Creteil - Limoges - Nancy-Metz - Nantes (3) - Nice - Rennes - Réunion - Rouen - Versailles
Alim : Bordeaux - Lille - Orléans-Tours (2) - Rennes
A/F : Grenoble - Nancy-Metz - Nice - Reims - Rouen - Toulouse
LH (ycompris l et HG) : Aix-Marseille - Besançon - Clermont-Ferrand - Creteil - Dijon - Nantes (2) - Orléans-Tours
LAng : Caen- Nancy-Metz
SC (y compris MA) : Creteil - Paris - Reims - Strasbourg
FC : Amiens - Strasbourg

Vous changez d'adresse : Pour continuer à recevoir notre bulletin n'oubliez pas de nous faire connaître, le plus rapidement possible la nouvelle.

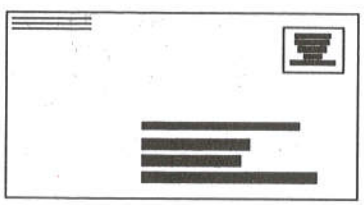

Concours de recrutement des IPR-IA - Session 1994

ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRE

1	***LEFEBVRE Alain***	***NANTES***
2	VIDON Henry	STRASBOURG
3	HENNEBICQUE Alain	CRETEIL
4	***MASETTY Olivier***	***PARIS***
5	BUCHELI Georges	LYON
6	***LESKO Monique***	***LYON***
Liste complémentaire :		
1	HIGI Paul	STRASBOURG
2	ROBERT J.Louis	VERSAILLES
3	MAYRAND Yves	LA REUNION

ALLEMAND

1	ANDRE Christine	LA REUNION
2	MOREAU Jacques	ORLEANS-TOURS
3	AUQUE J.Louis	BORDEAUX
Liste complémentaire :		
1	RABAULT Christian	GRENOBLE

ANGLAIS

1	LACOSTE Bernard	CRETEIL
2	LANG Françoise	NANCY-METZ
3	PASSARO Jean	GRENOBLE
4	***DIDIER Chantal***	***CAEN***

ARABE

1	TAHHAN Brigitte	PARIS

ARTS PLASTIQUES

1	SABOURDIN Philippe	CRETEIL
2	BARTOLINI Michèle	AIX-MARSEILLE
3	PASSICOS J.Pierre	BORDEAUX

BIOLOGIE-GEOLOGIE

1	FABIEN J.Pierre	BORDEAUX
2	LE GUILLOU Christian	BORDEAUX

ECONOMIE ET GESTION

1	PANAZOL J.Marie	ORLEANS-TOURS
2	***DOUSSY Madeleine***	***AIX-MARSEILLE***
3	CAILLAT Alain	CRETEIL
4	BOULANGER J.Charles	POITIERS
5	DELAMARE Chantal	NANTES
Liste complémentaire :		
1	CONSTANS Claude	NLLE CALEDONIE

EDUCATION MUSICALE

1	BERTHOMIER Christiane	POITIERS
2	MICHON Eric	PO.FRANCAISE
3	MORVEZEN Lionel	RENNES
Liste complémentaire :		
1	OHANESSIAN Chantal	CRETEIL

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1	BODA Bernard	CLERMONT-FD
2	CLEMENT Serge	CRETEIL
3	BOCAHU J.Pierre	VERSAILLES
4	COSTA-BECK Michèle	AIX-MARSEILLE
Liste complémentaire :		
1	NESME René	GRENOBLE
2	PASTEUR Rémy	BESANCON

ESPAGNOL

1	ORECCHIONI Myriam	CRETEIL
2	LAVERNY Henri	LYON

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

1	LAUBY Jean-Pierre	CLERMONT-FD
2	MAGINOT Michel	BORDEAUX
Liste complémentaire :		
1	GIELEN Patrice	REIMS

HEBREU

1	COHEN Joseph	LYON
Liste complémentaire :		
1	OHANA Monique	PARIS

ITALIEN

1	MEDJADJI M.Thérèse	PARIS
Liste complémentaire :		
1	ROPELE Diego	NANCY-METZ

LETTRES

1	BUSSER Bernard	BESANCON
2	DEVARENNE Elisabeth	LILLE
3	POUZALGUES Evelyne	AIX-MARSEILLE

MATHEMATIQUES

1	AYMES Jean	TOULOUSE
2	ARTIGUES Christian	BORDEAUX
3	DE CHARLES Nicolas	NANCY-METZ
Liste complémentaire :		
1	FERRAND Patrick	GRENOBLE

PHILOSOPHIE

1	SIMHA André	AIX-MARSEILLE
2	MAES Didier	ORLEANS-TOURS

SCIENCES PHYSIQUES

1	RIBIERE Françoise	PARIS
2	GRELET Patrick	CAEN
3	OUVRARD Marguerite	NANCY-METZ

SCIENCES SOCIALES

1	SIMULA Luc	MONTPELLIER
2	DEUBEL Philippe	LILLE
Liste complémentaire :		
1	DEBRABANT Alain	DIJON

SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

1	***MONDON André***	***CLERMONT-FERRAND***
2	***COEUR Françoise***	***POITIERS***
3	***ROGEAUX Dominique***	***LILLE***
4	LE NENAON M.Josèphe	CAEN
5	MINET Georges	ORLEANS-TOURS
Liste complémentaire :		
1	LEFORT Patrick	LA REUNION
2	SEMEL Christian	PARIS
3	KOQUELY Robert	NANCY-METZ

En gras et italique les collègues IEN reçus au concours.

SUDEL

ADMINISTRATION

- Code Soleil
- Guide de la direction d'école
- Enseigner hors de France
- Préparer sa retraite
- Concours interne des professeurs d'écoles

etc...

PÉDAGOGIE

- La géométrie en action
- Voyages scolaires en Provence
- Lire au cycle 1
- Lire au cycle 2
- Les BCD

etc...

Catalogue gratuit à : **SUDEL**
6 rue du Champ de l'alouette
75013 PARIS
Tel : 45 35 37 15 Fax : 43 31 39 29

CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX ADHÉRENTS DU SIEN

Congrès FGR à Grenoble

Noël Josèphe, empêché, c'est Jean Buisson, ancien Secrétaire National aux Affaires Corporatives au sein du Bureau National du SNIDEN, qui a bien voulu accepter de représenter le SI.EN - FEN au Congrès de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, tenu à Grenoble, du 6 au 8 juin 1994.

Le Congrès a été vivant, de bonne tenue. Les interventions et les textes qui ont été votés, montrent une connaissance précise et actuelle des problèmes que connaissent les retraités de la Fonction Publique dans leur ensemble et dans leur spécificité catégorielle.

Dans l'attente du compte rendu exhaustif qui sera publié dans le prochain numéro de la revue de la FGR, un passage de la motion revendicative générale, votée à l'unanimité, et qui nous concerne particulièrement :

«...Le congrès dénonce le contournement fréquent des principes de péréquation et d'assimilation prévus respectivement aux articles L.15 et L.16, notamment par la création de classes exceptionnelles, de hors classes, de catégories prétendûment nouvelles, dont il demande la transformation en échelons nouveaux accessibles aux actifs et aux retraités.»...

C'est exactement la revendication du SI.EN.

L'actualité, l'absence d'une rencontre avec le ministre, n'ont pas permis de mettre pleinement en oeuvre les dispositions prévues dans le cadre de la quinzaine d'action syndicale prévue pour mai. Elles le seront néanmoins, dès que possible, et en tout état de cause, reprises au moment de la prochaine rentrée scolaire.

Il est satisfaisant, en tout cas, de voir la très large convergence qui s'établit entre organisations diverses sur ces questions.

Il a peut être raison d'être inquiet !

DERNIERE MINUTE : ENFIN REÇUS ...

1 - Lors de sa visite à Nice, le 13 juin, le ministre a reçu une seule organisation syndicale: le SI.EN - FEN. Notre délégation a entendu le ministre fixer les grands axes de la mise en oeuvre de sa politique, et déclarer son intention de rencontrer tous les IEN en début d'année scolaire. Elle a remis au ministre les documents issus du Conseil National, après avoir fait valoir ses revendications essentielles.

2 - Le SI.EN sera reçu par le ministre le 29 juin.

COLLECTION

LES MÉMENTOS COMPTABLES

Cette collection vous propose une série de guides pratiques pour maîtriser l'ensemble du système d'informations comptables de l'entreprise.

Prix de chaque mémento : 24,00 F

les indispensables

NOUVEAUTÉS
- Tables financières et statistiques
- Guide pratique de la TVA
- Les coûts dans l'entreprise
- Guide pratique des sociétés commerciales

RAPPEL
- Liste intégrale des comptes du plan comptable général
- Comptes usuels et documents de synthèse
- Comptabilité des opérationscourantes

FOUCHER 31 RUE DE FLEURUS • 75278 PARIS CEDEX 06

Veuillez m'adresser sans engagement votre documentation sur les Mémentos comptables

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Coupon-réponse à retourner à l'adresse suivante : Éditions FOUCHER 31 rue de Fleurus 75278 Paris Cedex 06

P0294

Billet d'humeur... ...Billet d'humour

Si l'on peut volontiers admettre qu'un plasticien (professeur d'arts plastiques, C.P.A.P.) peut devenir I.E.N. premier degré, on s'interrogera, en revanche, sur les capacités d'un I.E.N. à devenir peintre en bâtiment...

Où veux-tu en venir, m'interpelleras-tu, à juste titre, cher collègue lecteur et syndiqué. Qu'ont à faire dans ce billet peinture et inspecteur ?

J'y viens

Mais auparavant, référons-nous au B.O.E.N. N°16 du 21.IV.94, pp. 1178 et 1179 et plus particulièrement au dernier paragraphe d'un article signé de Martine CAUVILLE et intitulé - excusez du peu - *«l'I.E.N. note, conseille et communique»*.

Qu'y lis-je ? Que son emploi du temps chargé ne l'a pas empêché de repeindre entièrement, avec ses collaborateurs, les bureaux de l'inspection pour en faire un lieu accueillant pour tous, et de courir 20 km chaque week-end»(*).

Mais de qui diable s'agit-il ? L'exergue de l'articulet nous apporte la réponse : de notre éminent collègue «Daniel Guérault, en poste à Romilly-sur-Seine, [qui] a en charge 61 écoles maternelles et primaires (**) dont 6 en Z.E.P. et [qui] est aussi adjoint à l'I.A. de l'Aube».

Vaillant camarade que cestui-là, qui sut passer outre les rapports mesquins, voire ancillaires, avec la mairie de sa résidence administrative pour prendre seul, ainsi que Ben Bella (le peintre) devant un pignon (d'immeuble), le pinceau ainsi que le risque de perdre du temps.

Dieu laïque merci ! Notre collègue peut quand même inspecter une soixantaine (l'heureux homme !) de maîtres par an, à raison d'une demi-journée par maître inspecté (c'est bien vrai ça ?)

Quelle énergie dépensée ! Quelle abnégation, alors que les petits taggueurs des six écoles SEP de sa circonscription eussent pu, sans nul doute, se fendre d'une fresque riante en hommage à Monsieur l'Inspecteur-qui-note-conseille-et-communique.

On aura tout vu, même dans le B.O. !

Comme le dit si bien Philippe MEYER, dont je vous recommande la matutinale chronique (France-Inter, 7h45, sauf les samedis, dimanches, jours de fête ou de peinturlurage de bureaux) :

«nous vivons une époque moderne !»

Jean-Robert **GAGNEUIL**

Responsable départemental/ NORD

(*) SIC Scriptum, excusez-le, Monsieur Toubon.

(**) «élémentaires» peut-être mon cher Watson ?

"L'inspection sur la touche"... Fiction ?

Quand les parents débarquent... ou l'imparfait des impératifs.

Elle reçut la lettre à la récréation du matin, avec un pincement au coeur.

Le Conseil des Parents viendrait la contrôler le six juin, tout l'après-midi. Elle n'en fut pas foncièrement étonnée tant elle avait déjà, en trente ans de carrière de professeur des écoles, dû se justifier souvent quant à ses pratiques et finalités professionnelles, devant les parents depuis que ceux-ci, conformément à la circulaire du 22 octobre 2010, avaient obtenu du secrétaire chargé de l'Education à la Région le pouvoir de contrôler et d'évaluer les enseignants de la Maternelle à l'Université.

Elle alla s'asseoir un moment sous le préau et se remit en tête, malgré l'émotion soudaine, l'organisation de son emploi du temps de la semaine. Pour le 6 juin, l'après-midi, elle avait prévu une séquence d'histoire - c'était le 70ème anniversaire du Débarquement en Normandie -, de la gymnastique (comme l'on disait à nouveau) et, enfin la lecture magistrale d'un conte.

Elle prépara donc son travail avec l'honnêteté et l'intégrité que tous ses collègues lui connaissaient et que son ancien inspecteur - du temps où le corps des Inspecteurs de l'Education Nationale existait encore - relevait dans son premier rapport de contrôle de sa carrière.

Le Conseil des Parents de l'Ecole de ce gros bourg du Maine-et-Durance comportait sept membres, élus par les parents d'élèves. Son Président en était actuellement M. Brassac du Portail, professeur - pardon - Professeur (je dis bien) de langue et littérature ossètes à l'université de la ville voisine.

Les autres membres, à cette époque-là, étaient M. De Laresserre, capitaine du VIIème régiment de zouaves, M. Lemoine dont tout le monde savait la récente conversion au bouddhisme après un survol du Majjhimanikâya, M. Glaize dont le grand-père n'avait jamais caché ses sympathies pour les «périodes de stagnation» des années 60 et 70, M. Dubille, secrétaire local de l'Association des Admirateurs de Jeanne d'Arc.

Les deux derniers membres venaient d'être très récemment élus en janvier dernier, M. Bouquet, directeur de l'usine de chaussettes «Haclou» et, enfin, M. Lesimple, un ouvrier pâtissier.

Après le repas, pris au restaurant du coin, vers quatorze heures, les sept membres du Conseil furent accueillis par la chorale des enfants, rassemblée dans la cour.

Le Contrôle pouvait commencer.

La délibération dut commencer vers dix-sept heures trente.

Les avis parentaux, au cours du contrôle et de la délibération houleuse qui suivit, divergeaient fortement. Les rapporter serait ici bien inutile ; l'essentiel, cependant, se doit d'être présenté.

Le militaire avait apprécié les «petits gars» en gymnastique, s'était endormi pendant le conte en suçant son pouce ; pendant la leçon d'histoire il n'arrêtait pas de fulminer contre l'État-major américain.

Le professeur d'Université trouva le moyen d'intervenir pendant la même leçon pour expliquer aux enfants que si, en 1944, les américains avaient fait pareil en Bosnie, on aurait moins de chômage.

L'Admirateur de Jeanne d'Arc, à haute voix, ajoutait que le Débarquement n'avait été qu'un «détail» de l'histoire.

M. Glaize regretta amèrement que l'institutrice n'ait pas fait l'éloge de la vaillante armée Rouge ; M. Lemoine, lui, prit la position du lotus bleu pendant la gymnastique avant de se plaindre que la douZen - pardon - la douzaine de religions n'aient plus assez voie (voix) au chapitre dans les écoles publiques.

M. Bouquet passa son après-midi, une calculatrice à ses côtés, à vérifier les comptes de l'école.

M. Lesimple rappelait, dans le vacarme de la discussion, timidement, que son fils était heureux d'aller à l'école, qu'il lisait tout seul ; il ajouta même, peu entendu, mention de l'estime qu'il portait à l'institutrice, Mme Fréry...

Le Président, dépassé, essayait de ramener le calme, tempêtant en ossète (dans le dialecte de l'Ossétie du Sud).

L'agitation gagnait.

De mauvaises langues affirment aujourd'hui que les éclats de voix s'entendaient jusqu'à l'école privée, à cent mètres.

D'aucuns même prétendirent, plus tard, que M. Lesimple penserait à mettre ses enfants à l'école privée....

Michel **CHARLETY**
IEN/AIS à Nice